



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 5 décembre 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14

Etaient présents : 9 membres – 4 procurations – 13 votants

Administration Générale - Finances

500/2024 Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Budget Général

M. Denis Petit expose :

Sur le budget général, afin de corriger l'imputation des travaux liés au périscolaire de Rombach le Franc, il est nécessaire de prévoir des crédits en dépenses sur le compte 2317. Il s'agit de procéder à une opération d'ordre budgétaire dont la contrepartie sera enregistrée en recettes au 2313.

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré

ADOpte la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le **Budget Général** :

En dépenses d'investissement :

Article 2317 Fonction 4222 (Chap. 041) + 10 000,00 €

En recettes d'investissement :

Article 2313 Fonction 4222 (Chap. 041) + 10 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc FRECHARD



Le Président,

Jean-Marc BURRUS